



RénoRégion: une subvention pour la rénovation de votre domicile?

La subvention RénoRégion est offerte par la Société d'Habitation du Québec. Vous pourriez avoir droit à cette subvention si votre logement présente une défectuosité majeure.

Pour être admissible à cette subvention, les conditions suivantes doivent être rencontrées:

Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire;

La valeur du bâtiment doit être inférieure à 115 000\$ (les bâtiments accessoires doivent être soustraits)

Le ménage doit avoir un niveau de revenu annuel qui ne dépasse pas les limites suivantes

Couple ou 1 pers	2-3 pers sauf couple	4-5 per	6 pers et +
32 000\$	38 000 \$	40 000\$	46 000 \$

La résidence nécessite des travaux de plus de 2 000\$ visant à corriger au moins une des défectuosités majeures suivantes :

- Murs extérieurs
- Ouvertures (châssis)
- Saillies (ex. balcons et escaliers)
- Toiture
- Structure
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Isolation

Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à communiquer avec nous pour vous inscrire au programme. Vous pourriez bénéficier d'une subvention allant jusqu'à douze milles dollars (12 000\$), couvrant entre 20% et 95% des dépenses, selon votre revenu annuel.

Pour information communiquer avec Mme Nathalie Laforte 418 668-3023 poste : 2148
nathalie.laforte@mrclac.cq.ca Responsable des programmes d'aide à l'habitation

Inspectrice en bâtiment accréditée SHQ

Pour être admissible, vous devez :

- Être propriétaire occupant
- Être citoyen canadien ou résident permanent
- Avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme, lequel varie en fonction de la taille du ménage et de la région;
- La valeur du bâtiment (avec le facteur comparatif) excluant le terrain ne doit pas être supérieur à 100 000. \$
- Avoir pour un minimum de 2000. \$ de travaux admissibles à effectuer;

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Propriétaire 1

No téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel
------------------------	---------------------	-------------------------	----------

LOGEMENT

Adresse	Municipalité	Code postal
---------	--------------	-------------

Revenu approximatif : année antérieure

Nombre d'occupants :

Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) :

Aide financière déjà reçue d'un autre programme de la SHQ

Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 10 dernières années? Oui Non

Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années? Oui Non

Décrivez brièvement la ou les déficiences majeures que vous avez identifiées

La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le pourcentage d'aide varie selon le revenu du ménage. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquels seront identifiés par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection. NOTE : Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

Nathalie Laforte

nathalie.laforte@mrclac.qc.ca

Pour toute autre information

Téléphone: 418 668-3023 2148

J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.

Signature

Année / Mois / Jour

Signature

Année / Mois / Jour

(A l'usage de la MRC)

Reçu à la MRC le
(Année Mois Jour)

N° dossier :